



Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Objet : La prochaine assemblée générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 12 juin 2021 à 9 h 30

Par décision du Syndicat et en conformité avec les dispositions réglementaires applicables (ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée) l'assemblée générale ordinaire 2021 se tiendra sans que ses membres ne soient présents physiquement.

Les membres de l'assemblée peuvent choisir de transmettre leurs votes par voie de message électronique à l'adresse suivante secretaire@boisdechartres.org ou de le faire par voie postale à l'adresse suivante : ASL des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres 3, Domaine du Bois de Chartres 33760 TARGON.

Le vote doit être réceptionné par le syndicat aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard trois jours francs avant la date de l'assemblée générale du 12/06/2021, soit le **lundi 07 juin 2021 à 00:00 h.**

Je soussigné (e) :

membre de l'ASL des propriétaires du Domaine du Bois de Chartres et agissant en qualité de :

propriétaire, propriétaire indivis, usufruitier *(rayer la mention inutile)*

du lot n°

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexes à la convocation ou mis à disposition sur le site en ligne sécurisé des co-lotis (www.boisdechartres.org),

Émet sur chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres convoquée le SAMEDI 12 JUIN 2021, le vote exprimé dans le tableau ci-joint.

Fait à le

(Signature du co-loti ou du mandataire)

Tournez la page SVP



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Nom du co-loti ou du mandataire :

lot n°

Date de l'assemblée générale : Samedi 12 juin 2021

Ordre du jour	Délibérations soumises au vote	Pour	Contre	Abstention
Vote délibération 1 Bilan financier 2020	Approuvez-vous le bilan du budget 2020 ?			
Vote délibération 2 Election de 2 syndics.	Election de 2 syndics			
	REDON Michel lot N° 52			
	VANNESSON Patrice lot N° 48			
			
			
Vote délibération 3 mise en conformité de l'assainissement du club- house	Êtes-vous favorable d'inclure dans le budget 2021, la mise en conformité obligatoire de l'assainissement non collectif du Club-House pour un montant de 13 900€			
Vote délibération 4 Budget prévisionnel 2021	Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2021 ?			

Fait à le

(Signature du co-loti ou du mandataire)